

Note de service

Service de la culture, du développement social et du loisir

Date 23 mai 2025

Destinataire

Objet

Festivités entourant la Fête du Canada

Les festivités entourant la Fête du Canada font l'objet de discussion quant au promoteur de l'activité. Je te transmets ici-bas mes recommandations :

Comité Fêtons le Canada

Le Comité Fêtons le Canada s'est vu retirer, en 2024, le soutien municipal à la suite de manquements, entre autres en lien avec les exigences de la Régie des alcools des courses et des jeux (RACJ). Des rencontres ainsi que des communications formelles ont été adressées aux organisateurs, et ce, à plusieurs reprises en amont de cette décision.

La présence d'une agence de sécurité certifiée a également été exigée au comité depuis 2015 et cette exigence est demeurée non respectée malgré l'augmentation de la subvention afin de financer cette exigence (bonification de 19 000 \$ à 30 000 \$ en 2023).

Le promoteur ne fournit pas annuellement les informations afin de bien coordonner l'événement, ce qui entraîne des frais à la Ville et génère des enjeux logistiques majeurs pour les différents services municipaux impliqués.

Les exigences minimales en reddition de compte ne sont pas rencontrées par cet organisme. De plus, rappelons que nous nos partenaires événementiels sont tenus à respecter les exigences clairement identifiées dans le cadre événementiel. Ceci à des fins de qualité de l'expérience, de logistique, de sécurité et de saine gestion des fonds publics.

Lors de l'édition 2024, la Ville a exceptionnellement pris en charge l'ensemble de la logistique ainsi que la sécurité de l'événement afin de permettre une transition douce au promoteur. Nous l'avions informé que ce partage de responsabilités était exceptionnel pour sa dernière édition et qu'un autre organisme prendrait le relais à partir de 2025. Toutefois afin de reconnaître son engagement passé, le rôle de président d'honneur lui a été offert pour l'édition 2025 et une communication formelle lui a été transmise cet automne pour officialiser le tout. Le rôle de président d'honneur a été refusé par le promoteur.

Pour les raisons évoquées ci-haut, malgré l'obtention d'une subvention de 45 000 \$ de la part de Patrimoine Canada, je ne peux recommander de soutenir un événement organisé par ce promoteur.

Si toutefois le conseil souhaite tout de même confier l'organisation de la fête à ce promoteur, en raison de l'obtention d'une subvention octroyée par Patrimoine Canada au Comité Fêtons le Canada, des conditions obligatoires à respecter devraient être mises de l'avant afin de minimiser les risques encourus. Certaines de ces obligations pourront sembler farfelues, mais elles sont liées à des manquements lors des éditions passées.

- ⇒ Engagement du promoteur à se retirer après l'édition 2025. L'organisme Comité Fêtons le Canada ne serait plus un OBNL admis en vertu de la PAOSM;
- ⇒ Le Comité Fêtons le Canada devrait nous faire parvenir la preuve de l'obtention de son financement par Patrimoine Canada d'ici le 1^{er} juin;
- ⇒ Aucune aide financière de la part de la Ville;
- ⇒ L'événement se déroulerait le 1^{er} juillet, à la Place publique du Vieux-Saint-Jean et se limiterait au volet spectacle, éclairage et sono seulement;
- ⇒ Aucune permission pour permis d'alcool ne serait octroyée de même que la présence de concessions alimentaires;
- ⇒ Pas de distribution de gâteau ou de produits alimentaires;
- ⇒ Pas d'animations sur rues;
- ⇒ Respecter le règlement municipal de nuisance publique et l'événement devrait se terminer à 23 h;
- ⇒ Agence de sécurité embauchée par la Ville – estimation à venir;
- ⇒ Aucun feu d'artifice permis, la CCIHR en prévoit un le 30 juin.

Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (CCIHR)

La CCIHR, avec qui nous avons convenu d'une entente triennale signée le 14 avril 2025 (CM-20250325-9.1) et pour laquelle une somme de 25 000 \$ a déjà été versée, a pris des engagements liés à la Fête du Canada. Cet organisme est toujours en attente d'une réponse de la part de Patrimoine Canada quant à l'obtention d'une subvention. Ce partenaire souhaite cependant organiser une fête à la hauteur des attentes des johannais et de la notoriété de la ville en matière événementielle et nous a fait une proposition advenant qu'il un refus de Patrimoine Canada à sa demande de subvention.

Afin de remplir leur mandat à la hauteur de la qualité qu'ils ont l'habitude de réaliser, ils demandent une avance de 15 000 \$ sur leur subvention 2026. Cela leur permettra d'offrir un spectacle d'envergure, en plus des feux d'artifice et de l'animation prévue. Ils s'engagent en contrepartie à compenser cette subvention dès 2026 par des commandites. Ils ont déjà récolté de beaux partenariats pour 2025, dont un avec la Corporation du Fort Saint-Jean. Afin de sécuriser ces commanditaires pour les éditions à venir, nous recommandons de verser une somme de 15 000 \$ supplémentaire en 2025, mais de réduire la subvention à 35 000 \$ en 2026.

La CCIHR ne souhaite en aucun cas être associée au Comité Fêtons le Canada et à son président. Dans le cas où le conseil souhaiterait un support du Comité Fêtons le Canada, les deux fêtes devront se tenir à des jours différents, soit le 30 juin pour la CCIHR et le 1^{er} juillet pour le Comité Fêtons le Canada.

Nous comprenons bien la sensibilité liée à l'obtention de la subvention par le Comité Fêtons le Canada, mais nous souhaitons pérenniser cette fête de manière durable et responsable, considérant notre ADN militaire et notre statut de ville garnison. Consolider le soutien à la CCIHR nous apparaît important pour sécuriser l'avenir de cette fête.

Je demeure évidemment disponible pour répondre aux questions, le cas échéant.

